

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 3 Juin 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-03-17 –URBANISME (2.1) – COMMUNE DE GONDREVILLE :
APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N° 1 EMPORTANT MISE
EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

DATE DE CONVOCATION : 27 MAI 2021

DATE DE PUBLICATION : 07 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, Avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PEVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUFF Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), BONJEAN Myriam, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), MANGEOT Etienne, LAGARDE Stéphanie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, JOUBERT, Roger MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	61 présents
<u>Nombre de votants :</u>	71 votants

L'objet de cette déclaration de projet est de permettre l'implantation d'une station verte multi-énergie sur la commune de GONDREVILLE.

Le développement d'une station multi-énergie s'inscrit dans le contexte d'un renforcement des exigences réglementaires marqué par l'adoption de la directive européenne n°2014/95/UE, dite AFI (Alternative Fuels Infrastructures), qui entérine le déploiement dans chaque État membre d'infrastructures pour les carburants de substitution (électricité, hydrogène ou gaz naturel). Plus récemment, le projet de plan climat du Ministère de la Transition écologique et solidaire prévoit la fin de commercialisation des véhicules essence et diesel à l'horizon 2040.

Dans ce contexte, le développement d'une station multi-énergie revêt plusieurs intérêts pour le territoire des Terres Toulousaises :

- Environnemental, avec une limitation des impacts liés à l'usage de ces carburants,
- Economique, en favorisant l'accès à un carburant compétitif et adapté pour les transporteurs implantés sur le territoire communautaire et au-delà,
- Patrimonial, avec la valorisation des infrastructures « gazières » présentes sur le territoire,

Afin d'autoriser cette implantation, il est nécessaire de procéder à la création d'un sous-secteur "AUXsv", qui est actuellement classé en zone naturelle au PLU.

Le sous-secteur " AUXsv " a pour but de délimiter le site de projet afin que seuls soient autorisés :

- Les constructions et installations à condition qu'elles soient nécessaires à l'établissement d'une station multi-énergie verte (plateforme de production et de distribution de carburants verts) ;
- Les constructions et installations à condition qu'elles soient nécessaires aux services connexes et équipements liés à la vocation de la zone (parking, station de lavage, aire de stockage, etc...) ;
- Les constructions et installations à condition qu'elles soient nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ;
- Les affouillements et exhaussements liés à la réalisation d'un équipement d'infrastructure.

Cette évolution porte uniquement sur le règlement littéraire.

Examen conjoint des Personnes Publiques Associées sur le projet de déclaration de projet n° 1 et enquête publique :

Le projet de déclaration de projet n°1 a fait l'objet d'un examen conjoint des Personnes Publiques Associées. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Les retours d'avis sont favorables à ce projet, assortis de réserves et/ou d'observations pour certains.

Par décision en date du 28 janvier 2021, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Raymond COLIN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue du 03 mars 2021 au 2 avril 2021 inclus. Aucune remarque n'a été formulée par la population.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU, sans réserve.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-57, L. 5217-2, L. 5217-5 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-9, L.153-45 à L.153-48 et R.153-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gondreville approuvé le 22 juin 2016 ;

Vu l'arrêté du Président en date du 17 juin 2020 prescrivant la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU de Gondreville ;

Vu la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 12 janvier 2021 ;

Considérant qu'en l'absence de PLU intercommunal, à ce jour, les documents d'urbanisme des communes membres restent en vigueur,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la déclaration de projet n° 1 emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Gondreville ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX